

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
DE LA COMMUNE DE  
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

**SEANCE DU 07 FEVRIER 2018**

L'an **deux mille dix-huit** et le **sept** du mois de **février** à **15 h 30**,

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **02 février 2018**.

Date d'affichage : **03 février 2018**.

**Etaient présents** : Mme Martine GRECO –

MM. Henri COSENZA - Francis GRAÖ – Antoine PES – Serge VASELLI –

**Absent excusé** : M. Bernard BATIFOULIER -

**Etait absent** : M. Lionel VOGEL -

**Absents représentés** :

M. Armel AÏTA donne pouvoir à M. François GRECO –

M. Denis MALOSSANE donne pouvoir à Mme Martine GRECO -

**Secrétaire de séance** : Mme Martine GRECO –

**DELIBERATION N° 2018/04    Pour : 08    Contre : 00    Abstention : 00**

**OBJET : PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON : MODIFICATIONS DES  
STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le comité syndical du Parc Naturel Régional du Verdon (PNRV), réuni en séance du 15 novembre 2017, a adopté à l'unanimité la modification de ses statuts portant essentiellement sur :

- la validation du nouveau périmètre du syndicat mixte suite à l'adhésion des collectivités du bassin Verdon pour la compétence : « gestion globale du grand cycle de l'eau » ;
- l'intégration des EPCI dans le syndicat mixte.

Il indique que conformément aux statuts en vigueur, chaque collectivité membre du syndicat mixte dispose d'un délai de trois mois pour approuver cette modification, à compter de la notification de cette décision par le Président du PNRV.

Cette modification des statuts sera ensuite entérinée par un arrêté de Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence, si au moins la moitié des membres du syndicat l'ont approuvée.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du comité syndical du PNRV en date du 15 novembre 2017 adoptant les modifications des statuts.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **ADOpte** les modifications des statuts approuvées par le comité syndical du Parc Naturel Régional du Verdon le 15 novembre 2017, telles que présentées par Monsieur le Maire ;

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

**Le Maire**  
**François GRECO**